



Les prestations d'accompagnement

Le Bilan de Compétences Approfondi

Le Bilan de Compétences Approfondi vous permet de faire un point sur votre parcours professionnel et d'envisager des nouvelles pistes d'orientation en cohérence avec le marché du travail.

Votre situation actuelle

Vous êtes en recherche d'un emploi, indemnisé ou non:

- souhaitant faire évoluer votre objectif d'emploi,
- possédant une expérience professionnelle suffisante pour réaliser un bilan de compétences,
- disponible et prêt à vous investir dans une démarche intensive demandant une implication personnelle.

Vous voulez

- définir les emplois et métiers qui vous conviennent et qui correspondent aux besoins des entreprises,
- faire le point sur vos expériences et votre parcours professionnel,
- identifier vos atouts et vos compétences,
- mettre en œuvre un plan d'actions pour réaliser votre projet professionnel.

La réponse à vos besoins

Au cours de cet accompagnement, vous pourrez:

- identifier les atouts et les difficultés au regard du marché de l'emploi, analyser votre potentiel, vos compétences et vos capacités, ses valeurs et intérêts,
- déterminer les pistes ou cibles professionnelles,
- démarcher les entreprises correspondant aux pistes et cibles identifiées,
- organiser votre recherche d'emploi,
- acquérir une méthode d'investigation du marché de l'emploi.

L'organisation et la méthode de cet accompagnement

Réalisé par des prestataires spécialisés, le Bilan de Compétences Approfondi se compose de trois phases, répartis sur 6 semaines :

- L'accueil

Au premier rendez-vous, le consultant vous explique dans le détail le déroulement du bilan et le planning des entretiens.

- L'investigation

Après avoir mis en évidence vos connaissances et vos expériences vous identifiez des pistes d'orientations professionnelles.

- L'adéquation de vos pistes professionnelles au marché du travail

Le consultant vous aide à vérifier la cohérence et la faisabilité des pistes que vous envisagez, en prenant en compte votre environnement socio-économique (le secteur d'activité, votre expérience, les offres d'emploi, ...).

- La formalisation de votre projet professionnel

Vous dressez le bilan du travail accompli et choisissez un projet professionnel prioritaire et un plan d'actions à

mettre en oeuvre avec le soutien de votre conseiller Pôle emploi.

Attention, certaines mesures ou prestations n'ont pas de caractère automatique. Leur attribution varie en fonction de certains critères et en fonction des situations locales. Rapprochez-vous d'un conseiller de Pôle emploi pour de plus amples informations.